

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE
AU DISCOURS DU TRÔNE

La Chambre passe à la suite de la discussion, sur la motion de M. Maurice Boisvert, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

M. Rodney Adamson (York-Ouest): Je me reporte à 1946, au jour où le ministre des Finances de l'époque, le très honorable James Lorimer Ilsley, a rétabli la parité. Cette erreur initiale a eu de graves répercussions qui ont conduit au résultat annoncé ce soir. La Chambre s'en souvient, nos dirigeants ont soutenu en 1946 qu'il s'agissait d'une mesure ayant pour objet de combattre l'inflation. Autrement dit, ils ont prétexté que le rétablissement de la parité protégerait l'économie canadienne contre l'ascension vertigineuse des prix aux États-Unis. Depuis, cependant, de mois en mois, le coût des denrées et des services essentiels n'a cessé d'augmenter au Canada. Le niveau atteint le mois dernier est sans précédent. La mesure n'a donc réussi à enrayer ni la majoration du coût de la vie, ni la dangereuse pression de l'inflation. L'échec devient même plus grave, si l'on songe qu'aux États-Unis, le coût de la vie a, depuis quelque temps, beaucoup baissé sinon énormément. D'autre part, le rétablissement de la parité, au lieu de nous protéger contre l'accroissement du coût de la vie a entraîné le relèvement constant du coût des denrées et des services essentiels.

C'est ainsi, monsieur l'Orateur, que les difficultés commerciales de plus en plus ardues laissaient prévoir avec une évidence chaque jour accrue, le besoin de la mesure annoncée ce soir. Il est vrai que nos réserves de monnaie ferme ont augmenté pendant un certain temps, mais ce résultat était uniquement attribuable aux mesures draconiennes d'austérité dont il était question dans le fameux discours radiophonique prononcé par le ministre en 1947 et à la régie des importations qui entraînait alors en vigueur. Celle-ci allait absolument à l'encontre du principe sur lequel nous avons édifié le pays, savoir la liberté du commerce international. Les régies s'imposaient, cependant, car une fois la parité rétablie, nos réserves d'or et de monnaie ferme se sont épuisées au point de disparaître presque complètement. Le rétablissement de la parité a amené l'augmentation constante du coût de la vie et une rapide diminution de nos réserves d'or et de monnaie ferme. Nous avons alors décidé d'imposer graduellement des mesures restrictives à

l'égard des voyages, des devises, du change, du contingentement des importations, mesures dont la rigueur s'est accentuée jusqu'à ce que nous ayons atteint un degré assez élevé d'austérité.

On a empêché l'importation des États-Unis de plusieurs produits d'importance vitale, même de denrées alimentaires. Cette mesure s'imposait, monsieur l'Orateur, par suite de la rapide déperdition de nos ressources en devises, mais ce n'est pas là un geste que pose un pays jeune et robuste dont l'économie prend de l'ampleur; ce n'est pas là un geste qu'il pose allègrement. Nous avons vu alors la situation internationale en matière de commerce empirer constamment et graduellement. Nous avons été témoins d'accords bilatéraux ou sur le troc, de régie du change, de valeurs multiples de devises, et autres subterfuges inventés par plusieurs pays en vue d'éviter les règlements du Fonds monétaire international et de l'accord de Bretton-Woods. Nous avons vu tout cela envahir le monde comme une plaie. Nous avons vu le monde se scinder en zone du dollar et en zone où le dollar n'avait pas cours. Nous-mêmes faisons partie de la zone du dollar et chaque jour rendait plus difficiles nos rapports commerciaux avec le reste du monde.

La Commission de contrôle du change étranger est même allée jusqu'à exprimer l'avis qu'il nous fallait conclure avec le reste du monde des accords relatifs au troc. A dire vrai, je crois qu'on en a conclu un ou deux. Je voudrais préciser en quelques mots quelle en est la signification. Le troc équivalait au commerce dirigé par l'État. La conclusion d'un accord bilatéral suppose que la vente de nos produits à l'étranger s'effectue par l'entremise d'un organisme d'État. Nous avons pu voir quels fruits cela a apporté en ce qui concerne la vente du blé, et maintenant des céréales secondaires et de plusieurs autres produits agricoles. Si nous concluons des ententes prévoyant le troc de marchandises entre pays, nous nous trouverions à livrer notre régime économique tout entier aux mains de l'autorité centrale. C'est du socialisme d'État, tout simplement. Heureusement, le peuple canadien et les députés conservateurs du parti libéral se sont prononcés contre l'étatisation du commerce, les opérations compensées et les ententes bilatérales. Mais, à cause de la division du monde en deux zones, dont l'une est liée au dollar et l'autre ne l'est pas, les autres pays ont été contraints de recourir à ces dispositions et, à mesure que chaque pays concluait une nouvelle entente prévoyant le troc avec un autre, apparaissait une nouvelle région dont étaient exclus les produits canadiens.